



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 31 mars 2023

**Dossier n° : AE 23.0147**

**Demandeur : DELPUECH Jean François**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/03/23**

**Date limite de candidature : 08/06/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NAUELLES	0,66	DELPUECH Roger	Section AE 1
REILHAC	3,7	DELPUECH Roger	Section AA 145,146,180,181,
NAUELLES	4,9	Indivision DUMOUSSEAU	Section AK 37,40,41,
NAUELLES	0,74	BRUEL M-Jeanne	Section AE 31, Section AK 38,
JUSSAC	2,53	RICHARD Eugénie et GIBERT Alexandre	Section A 35,
REILHAC	3,85	THOMASSET Gonzague	Section AA 46, Section AB 56,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**